

Bulletin communal

N° 29

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU-MORRUGARES, Patrick ALLARD

Excusés : Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD)
René VOISIN (procuration à Jean DURIEUX)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2004

Décisions

- 1 – Médiathèque
- 2 – Plan de prévention des risques naturels
- 3 – Démolition bâtiments à l'Echaillon
- 4 – Numérisation de l'état civil
- 5 – Réseaux câblés
- 6 – Etude passage au gaz naturel de l'école
- 7 – Commission d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la TPU
- 8 – Achat de terrain par le Conseil Général
- 9 – Réaménagement du quartier de la Rua
- 10 – Autorisation administrative d'exploitation de la carrière du Rocheray

..... DÉCISIONS

1 – Médiathèque

Yves DURBET fait part au conseil municipal du résultat de l'appel d'offres du 19/02/04 pour l'aménagement de la médiathèque et de la bibliothèque. Lors des opérations d'ouverture des plis, la commission a retenu les entreprises suivantes : Ets Truchet, Covarel, Trivero, Rocchietti, Sonzogni Frères, Pizaballa, Dompnier, Burrot, Bellet et Vercors pour un montant total de 325.213 € TTC. Le conseil, après avoir délibéré, approuve le choix de ces entreprises et autorise le maire à signer les marchés.

Vote : à l'unanimité

Le démarrage du chantier aura lieu le 15 mars 2004.

Des demandes complémentaires de subventions seront effectuées dans le cadre des programmes « objectif 2 » et « Leader + ».

Vote : à l'unanimité

2 – Plan de prévention des risques naturels

Le projet de PPR, tel qu'il a été présenté à l'enquête publique, nous a été remis par la Préfecture. Après discussion, une délibération est prise pour adopter ce projet avec des réserves sur les secteurs suivants :

- 1) Secteur Derrière la Cour, vers la Roche
 - 2) Secteur les Contamines, Fonds des Contamines
 - 3) Secteur Château feuillet
 - 4) Secteur Echaillon, Plan du Chêne
 - 5) Les abords du ruisseau d'Hermillon
- Dans ces zones, l'importance du ris-

que a, semble-t-il, été exagérée. Seule une étude complémentaire pourrait modifier le projet initial si nos observations n'étaient pas retenues.

Vote : pour 14 - contre : 1 (intégralité du projet du PPRN)

3 – Démolition bâtiments à l'Echaillon

Les conjoints COLLET et LAYMOND ont cédé à la commune, pour l'Euro symbolique les tenements immobiliers situés autour de la chapelle de l'Echaillon. Ces bâtiments seront détruits car ils représentent un réel risque pour la sécurité publique. Le Maire indique qu'une consultation pour les travaux de démolition est en cours.

4 – Numérisation de l'état civil

Pour éviter la dégradation des registres d'état-civil, voire leur destruction comme cela fut le cas en 1944. Nous souhaitons faire réaliser une copie sur support informatique. Une offre nous a été remise par la société SEDI pour la période 1900-2003, soit 1320 actes. Le conseil, après avoir délibéré, souhaite demander un devis complémentaire pour inclure les actes des années 1842 à 1899.

5 – Réseaux câblés

Le maire :

- rappelle au conseil municipal :

- que lors des travaux d'aménagements routiers dans la commune les gaines pour le réseau fibre ont été posées,
- qu'un sondage, effectué auprès des personnes susceptibles d'être reliés, s'est avéré favorable.

INFORMATIONS

60ème anniversaire de la libération d'Hermillon

Le 27 août 1944, notre village brûlait..... Pour commémorer ces instants douloureux, la commune organisera une manifestation. Toutes les personnes qui détiennent des documents ou qui souhaitent prendre part à cette manifestation peuvent contacter la mairie au :
04 79 64 27 72

Rassemblement des costumes enfants de Maurienne

Recherche costumes d'enfants pour le 2ème rassemblement prévu le 04/07/04
Contact
Mme Burichat au
04 79 64 38 88

Informatique à l'école

André BOCHET nous fait part de la mise à disposition prochaine de matériel informatique pour les écoles de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne

Etat-civil

Décès :

Le 1er Février 2004
Mme LARIVE, née PELLISSIER Huguette

- présente au conseil le devis de la régie d'électricité et de téléseuices de St Jean de Maurienne qui comprend :

- le réseau et le branchement en limite de propriété
 - la part optique (émetteur/injecteur+récepteur)
- d'un montant de 40.500 € HT.

Un technicien de la régie d'électricité sera à disposition des demandeurs pour tous renseignements relatifs aux branchements individuels.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

Vote : à l'unanimité

6 – Etude du passage au gaz naturel de l'école

L'utilisation du gaz naturel pour la chaufferie de l'école est envisagé. Compte tenu de l'exposition particulière de ce bâtiment, une étude sur le remplacement du système actuel a été demandée au cabinet EATI. Son montant s'élève à 3.300 € HT. Le conseil accepte cette offre.

Vote : à l'unanimité

7 – Commission d'évaluation des charges transférées dans le cadre de la taxe professionnelle unique

Le conseil désigne Yves DURBET pour siéger au sein de la commission d'évaluation des charges transférées. Cette commission est chargée d'évaluer les coûts des charges transférées des comptes communaux vers ceux de la communauté de communes.

Vote : à l'unanimité

8 – Achat de terrain par le Conseil Général

L'aménagement de la piste de liaison Hermillon/St Julien Montdenis, par le Conseil Général donne lieu aux indemnités suivantes pour la commune :

- Acquisition de l'emprise : 818,28 €
- Indemnités perte de bois : 5800,03 €

Vote : à l'unanimité

9 – Réaménagement du quartier de la Rua

Dans le cadre du réaménagement du quartier de la Rua, présenté par la Direction Départementale de l'Équipement, une étude complémentaire avait été demandée quant au positionnement d'un caniveau. Yves Durbet présente les solutions élaborées par la D.D.E.. Le conseil municipal retient celle d'un caniveau central dans la partie basse de la route.

La maîtrise d'œuvre relative à l'enfouissement des réseaux électriques n'étant plus assurée par E.D.F. depuis le 01/01/2004, un devis est demandé à la régie d'électricité et de téléseuices de St Jean de Maurienne. Il sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

10-Autorisation administrative d'exploitation de la carrière du Rocheray

En ce moment, en mairie de ST JEAN DE MAURIENNE se déroule l'enquête publique sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière du Rocheray. Le Préfet sollicite les conseils municipaux des communes environnantes pour avis. Après mise à disposition du dossier et discussion en séance, le conseil municipal, conscient de l'impact économique de cette activité, décide de :

- donner un avis favorable à cette autorisation,
- demander:
 - des actions supplémentaires pour réduire les nuisances (bruit, poussières, boues sur la RD 906) en privilégiant les solutions globales (capotage).
 - une exploitation légère du cône ouest

Vote : à l'unanimité

Association

« Quilt et Chiffon »

La commune accepte l'œuvre collective offerte par cette association et décide de l'exposer en mairie.